



Commune de Marchissy

Convention entre la Commune de Marchissy, ci-après la Commune et la société « Les Courgues Sàrl » à Marchissy, ci-après les propriétaires, Christine et Fabio Ronga

La présente convention est établie dans le cadre de l'enquête publique du plan d'affectation communal de Marchissy (PACom).

Les propriétaires de la parcelle 9 sise à Marchissy s'engagent à procéder au fractionnement de ladite parcelle sur la limite illustrée sur le plan en annexe, ceci dans un délai de six mois à dater de l'entrée en vigueur du PACom (signature du Conseil d'Etat). La nouvelle parcelle non-construite issue de ce fractionnement se trouvera en zone de très faible densité art. 15 LAT avec un ISU de 0.3.

Les propriétaires s'engagent également à faire respecter cette convention en cas de vente de la parcelle à un acquéreur potentiel.

Ainsi faite à Marchissy en deux exemplaires le 02.10.2023

Pour la Commune

Le Syndic

Luc Mouthon



Le Municipal de l'urbanisme

Jean-Claude Bays

Pour les propriétaires (Les Courgues Sàrl)

Christine Ronga

Fabio Ronga

Annexe : ment. /Réf.42.04



PARCELLES



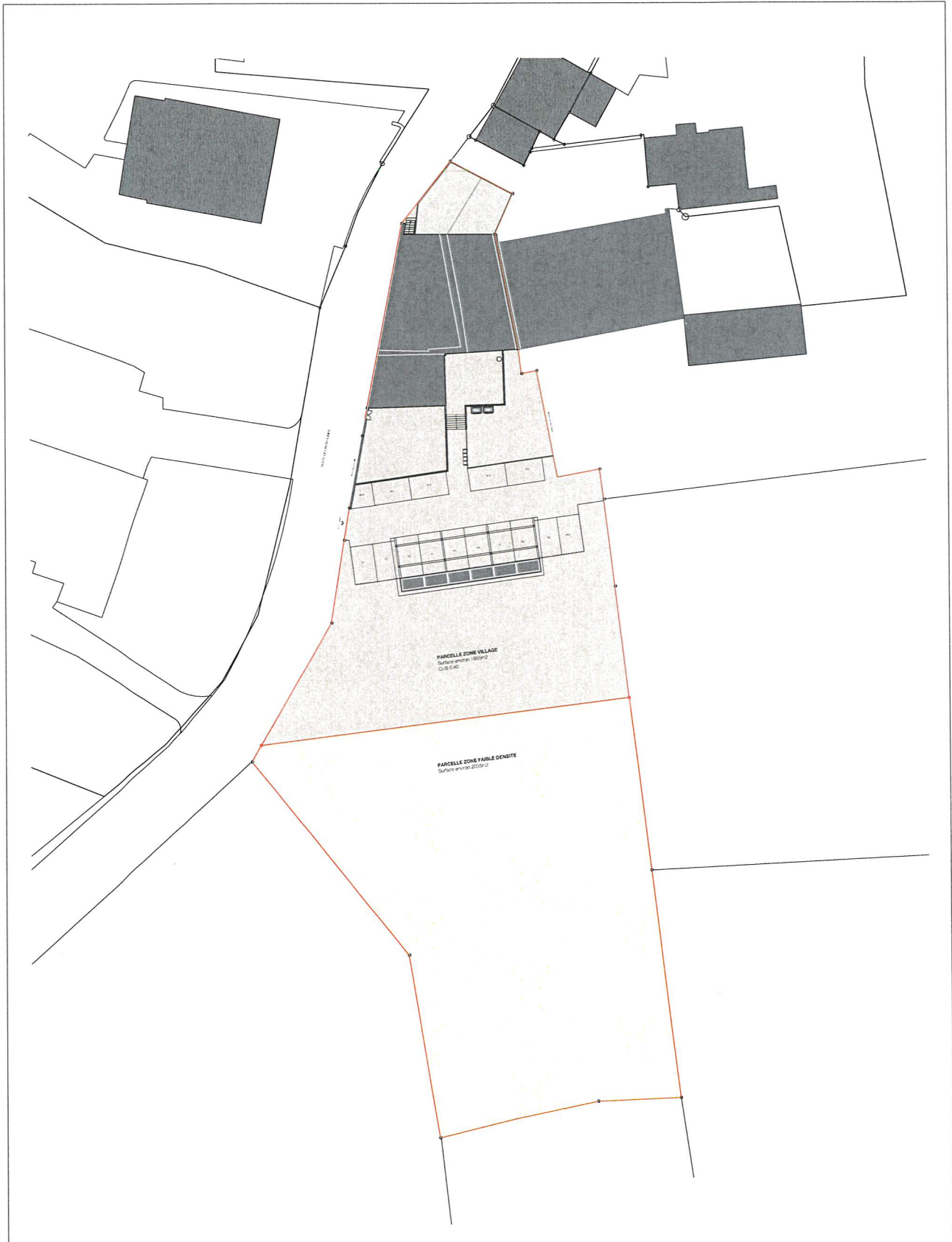
ECHELLE	1/50		
FORMAT	A1		
DATE	07.05.2021		
DESSINS	DRAGESCO Andrew		
A	15.12.2019	D	13.04.2020
B	10.01.2020	E	25.06.2020
C	25.03.2020	F	10.11.2020
G	17.03.2021	H	07.05.2021

ARCHITECTE:
ARKIS architecture sàrl
Mr. Andrew Dragesco
Architecte dipl. EPFL
tél: 079 830 11 17
mail: dragesco@arkis-architecture.ch

PROPRIETAIRE:
Mme et Mr Ronga
tél: 079 448 93 01
mail: fabio.ronga@gmail.com

INGENIEUR:
Mr. Cédric Marzer
Ing. civil EPFL Reg. A
tél: 022 361 68 03
mail: cedric.marzer@rnsa.ch

Signature:



Plan des parcelles
échelle 1:500^{ème}